



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017-026

*** * ***

Objet :

**Demande de subvention :
Pôle pédopsychologique de l'enfant.
Clôtures et portails**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine à 18h35 – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René

Pouvoirs : MM. LEROY Annie à SERVEL Olivier - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - POURTIER Jean Luc à SOTO Jean-François - CABOCHE Chrystelle à BLANES Michel - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René

Absents : MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Convocation du 15 mars 2017

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la création d'un pôle pédopsychologique dans les locaux de l'ancien EHPAD « le Micocoulier » à Gignac, rénovés et réhabilités en conséquence et des partenariats qui ont permis de concrétiser ce projet inscrit depuis quelques années au contrat local de santé : l'Etat, l'ARS, le Conseil Départemental, la Communauté de communes du Clermontais et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ainsi que les futurs locataires le CHU et la PEP 34.

Ce pôle tripartite prévoit le regroupement de services qui le composent en un lieu unique, permettant la mutualisation de certaines fonctions, dont celles de l'accueil. En l'occurrence, il s'agit de regrouper un Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et l'Adolescent (CMPEA) et un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), tous deux portés par le CHU, ainsi qu'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), porté par une association PEP 34.

Compte-tenu des événements tragiques qui ont frappé notre pays à de nombreuses reprises, les services de l'Etat nous sollicitent très régulièrement pour la mise en place de dispositifs de sécurisation des bâtiments, des dispositifs anti-intrusion et de contrôle. Ces impératifs s'adressent aussi à ce bâtiment qui abrite trois services avec des dotations en matériel importantes et qui accueille des publics nombreux.

Cette opération de sécurisation est estimée à 48 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet inscrit au contrat de ruralité pour le territoire de 2017 à 2020, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier le plus élevé possible auprès de l'Etat (FSIPL) et des collectivités territoriales susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **25 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier le plus élevé possible auprès de l'Etat (FSIPL) et des collectivités territoriales susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20170321-DEL2017-026-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017